

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 01/04/2023

ID: 013-211300157-20230327-23_02_14-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHÔNE : TRAVAUX
D'AMELIORATION EN
FORET COMMUNALE
- PROGRAMME 2023

Il demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux d'amélioration en forêt communale, programme 2023. Les opérations proposées seront effectuées en maîtrise d'œuvre.

OBJET DE L'OPERATION :

Cette opération consiste à effectuer l'amélioration des peuplements par des travaux sylvicoles sur des parcelles forestières communales, Canton Peyrefugette et par une réalisation des Obligations Légales de débroussaillage à l'École Virginie DEDIEU et au Boulevard Jean PERRIN.

Canton Peyrefugette: Éclaircie dans un peuplement adulte de Pins d'Alep avec mise en valeur d'une chênaie remarquable sur 6,14 ha, Parcelle forestière n°8t.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 14 ha pour un montant de 19
ID : 013-211300157-20230327-23_02_14-DE

Estimation :

Mise en valeur Canton Peyrefugette
034 euros hors taxes.

Il s'agit, de réaliser une coupe d'éclaircie dans un vieux peuplement de pins d'Alep avec présence d'un sous-étage de chênes pubescents et verts en mélange.

Cette éclaircie sera réalisée par abattage des pins désignés, enlèvement des bois et broyage des rémanents sur 50 % de surface.

École Virginie DEDIEU – Boulevard Jean PERRIN : Réalisation des Obligations Légales de Débroussaillement sur une surface de 1,65 ha Parcelles cadastrales Section BS Parcelle n°54 et Parcelle n°102

Estimation

Mise en conformité autour de l'École Virginie DEDIEU pour un montant de 4 140 euros hors taxes et des OLD de la voie communale Boulevard Jean PERRIN pour un montant de 8 760 euros hors taxes. Ces travaux consisteront en l'abattage de pins d'Alep, l'évacuation des bois et des rémanents, l'élagage des arbres restants et le débroussaillement sélectif manuel e mécanique.

L'estimation prévisionnelle totale des travaux s'élève donc à **un montant HT de 31 934 €, soit un montant TTC de 38 320,80 € (TVA 20 %).**

Financement :

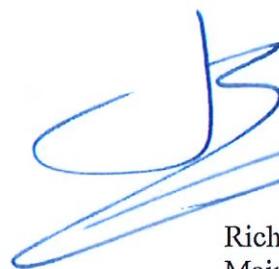
Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	60 %	19 160,40 €
Financement Communal	40 %	12 773,60 €
TOTAL	100 %	31 934 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE La Commune à demander une aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les travaux d'amélioration en forêt communale. – programme 2023.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 02/04/2023